

Maires d'Alsace : manifeste pour le retour à une institution politique en Alsace

Maires d'Alsace : manifeste pour le retour à une institution politique en Alsace

Monsieur le Premier Ministre Édouard Philippe vient de confier à Madame Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur la mission d'organiser une consultation des différents

acteurs d'Alsace sur son avenir institutionnel pour aboutir à une décision d'ici fin octobre.

Nous, maires d'Alsace, tenons à apporter notre contribution au débat et retenons les pistes de

travail suivantes qui d'ailleurs figurent dans le rapport du Préfet Marx :

- création d'un département du Rhin par la fusion des conseils départementaux du Haut et du Bas-Rhin
- ou création d'une Collectivité Alsace à statut particulier.

Pour ce qui concerne la fusion, nous affirmons qu'elle ne ferait sens que par l'adjonction aux compétences actuelles des Conseils départementaux de compétences nouvelles, les unes transférées

par l'État, les autres transférées par la Région Grand Est. Ce département du Rhin pourrait rester dans

le Grand Est. La fusion pourrait se faire par décision des deux Conseils départementaux. Il n'en serait

pas de même des compétences supplémentaires. Elles seraient à obtenir par la loi.

Cependant, une loi

donnant des compétences particulières, en complément d'une fusion simple, ne pourrait être élaborée qu'après une réforme constitutionnelle et l'adoption d'une loi organique.

Par contre, pour ce qui concerne la création d'une collectivité à statut particulier qui donc créerait

une collectivité nouvelle intégrant un certain nombre de compétences, cela pourrait se faire par

l'intermédiaire d'une loi simple, donc assez rapidement. Cette Collectivité impliquerait des compétences propres pleines et entières, donc une indépendance par rapport au Grand Est,

pour le

moins pour ce qui concerne ces compétences.

Considérant :

- la situation actuelle qui a privé l'Alsace d'une existence politique propre et les défauts inhérents au Grand Est,
- les aspects juridiques propres à une fusion ou à une Collectivité à statut particulier,
- la nécessité d'institutions respectueuses des identités régionales, celle aussi d'une gestion garante d'efficacité et d'économie,
- que la réforme constitutionnelle, bien que souhaitée parce qu'elle introduirait le nécessaire droit à la différenciation dans la Constitution, reste incertaine quant à son contenu et à son timing,
- qu'il faut répondre positivement à des impératifs de démocratie de proximité,
- qu'il faut à l'Alsace des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, notamment en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière et de médias..., tout en gérant en commun ce qui est commun à l'ensemble de la nation. Si l'Alsace a besoin d'une institution politique propre, c'est parce qu'elle se caractérise par un certain nombre de particularismes qui justement doivent être institués.

Nous appelons de nos vœux :

- la création d'une Collectivité Alsace à statut particulier disposant de pouvoirs et de moyens propres en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière, de médias...,
- ou une fusion des deux Conseils départementaux après adjonction de pouvoirs et de moyens supplémentaires à ceux des Conseils départementaux actuels en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière, de médias...

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'Histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant créé des

« territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque (1)

Coupon-réponse (a)

Nom (b) :

prénom :

maire de :

- soutient la création d'une Collectivité Alsace à statut particulier disposant de pouvoirs et de moyens propres,

- ou soutient la fusion des Conseils départementaux après adjonction de pouvoirs et de moyens supplémentaires à ceux des Conseils départementaux actuels (rayer l'option non retenue)

Adresse postale :

Adresse électronique :

Date : Lieu :

Signature :

(a) À retourner svp à l'adresse postale : Initiative citoyenne alsacienne 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim

ou à l'adresse électronique : ica.2010@orange.fr

(b) J'autorise à faire publiquement état de ma signature

(1) Il existe en effet des statuts particuliers en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, aux Antilles, en Corse, à Paris...

Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison

Pierre Klein

Monsieur Jean Rottner
Président du Conseil régional du Grand Est
Maison de la Région
1 Place Adrien Zeller
6700 Strasbourg

Huttenheim, le 28 juillet 2018

Pétition : Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison

Monsieur le Président,

Au nom d'un groupe de personnalités alsaciennes inquiètes quant à l'avenir de l'enseignement bilingue en Alsace, j'ai l'honneur de vous envoyer **la pétition Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison** que ce groupe a lancé récemment.

Cette pétition a recueilli à ce jour la signature de quelque 1100 personnes qui partagent l'inquiétude évoquée.

Monsieur le Président, vous voudrez bien les rassurer, à la fois en ce qui concerne la définition de la langue régionale d'Alsace retenue par votre Conseil et le contenu et le développement de l'enseignement de cette même langue régionale que vous comptez obtenir.

En complément, j'ai également l'honneur de joindre au présent courrier un document présentant **le point de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations... et celui d'institutions publiques.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pétition pour le maintien de l'Académie de Strasbourg

Pour le maintien de l'Académie de Strasbourg

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, nous, citoyens d'Alsace, signataires de la présente pétition, vous demandons de renoncer à votre projet de suppression de l'Académie de Strasbourg et de son rectorat.

L'Alsace a déjà beaucoup perdu en possibilité de définir et de gérer ce qui lui est propre par sa fusion dans la Région Grand Est.

Vouloir la priver de son académie, de son rectorat et de sa chancellerie des Universités est un nouveau coup porté à sa capacité d'agir, d'innover et de se développer.

Il ne suffit pas que l'Alsace n'existe plus en tant que Collectivité territoriale, il faut encore qu'elle disparaisse en tant qu'acteur du système éducatif.

Nous dénonçons vivement ce projet !

La Corse et la Bretagne, autres régions à forte identité, conserveraient leur académie, l'Alsace non ! Où est l'égalité de traitement ?

Outre le fait que nous demandons le maintien des institutions que vous projetez de supprimer, **nous demandons qu'elles soient rénovées et que l'Alsace dispose des pouvoirs et des moyens** lui permettant de gérer et de développer le bilinguisme et la culture bilingue (*).

À cette fin, nous demandons notamment la création, dans le cadre d'un droit à la différenciation, d'une **Haute Autorité dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales d'Alsace (**)**.

Pour nous, l'heure n'est pas au démantèlement. Elle est à une administration moderne respectueuse des identités régionales et à une gestion de proximité garante d'efficacité et

d'économie. C'est dans les pouvoirs et les moyens accordés et non dans la simple taille que se trouve, de notre point de vue, la bonne gestion du système éducatif.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

(*) Au sujet de la définition de la langue régionale : **Bulletin officiel de l'E-N hors-série n°2 18 juin 2003 page 21** : « ...les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle sont traités ensemble à cause de leur parenté commune avec l'allemand, qui est leur langue écrite et leur langue de référence, et leur appartenance commune à la famille des langues germaniques... L'allemand présente en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion internationale.»

(**) Basée en Alsace, elle disposera de l'ensemble des pouvoirs nécessaires, pour ce qui concerne les enseignements visés, pour: - planifier le développement de l'enseignement bilingue et biculturel,- organiser la formation des enseignants, - assurer le recrutement des enseignants visés, - développer les outils pédagogiques,- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,- et assurer le contrôle du système. Elle réunira à compétences partagées l'Etat et les collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales.

Pour signer, vous pouvez tout simplement nous le faire savoir à l'adresse :

ica.2010@orange.fr en ajoutant **je signe la pétition pour le maintien de l'académie de Strasbourg et autorise à en faire publiquement état**. Si souhaité, vous pouvez aussi ajouter **un titre ou une fonction**.

Mais vous pouvez aussi signer sur Change.org à l'adresse : <https://chn.ge/2LDRInM>

Lettre à Madame Jacqueline Gourault – Consultation au sujet de l'avenir institutionnel de l'Alsace

Huttenheim, le 11 août 2018

Madame Jacqueline Gourault
Ministre
Ministère de l'Intérieur
1, place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Objet : consultation au sujet de l'avenir institutionnel de l'Alsace

Madame la Ministre,

L'Initiative citoyenne alsacienne (ICA) a l'honneur de vous demander de bien vouloir l'intégrer à la consultation que vous engagez sur l'avenir institutionnel de l'Alsace.

L'ICA s'est fixé, lors de sa création en 2008, pour objectif de faire émerger des demandes citoyennes, de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, **de promouvoir les principes de subsidiarité et d'union dans la diversité et le post-nationalisme, l'idée européenne et le fédéralisme aussi**. Si jusqu'à présent elle entendait être un **think tank**, elle ajoute aujourd'hui à cela la volonté d'être un rassemblement citoyen pour défendre les intérêts alsaciens. Composée de 370 membres, elle est suivie dans ses actions par plusieurs milliers d'Alsaciennes et d'Alsaciens (pétitions, manifestes.). **Son régionalisme, n'est pas un ethnisme, mais un « démocratism ».**

De septembre 2017 à juin 2018, l'ICA a notamment organisé une série **de conférences à travers les cantons d'Alsace** sur l'avenir institutionnel et politique de l'Alsace. Ces réunions avaient essentiellement pour but : de permettre un débat démocratique entre élus, personnalités qualifiées et citoyens, d'entendre dans un esprit non polémique les différents points de vue et d'essayer de trouver un consensus. Elles avaient toutes le même format : parole aux élus (député de la circonscription, les conseillers départementaux du canton, le ou la maire de la commune d'accueil), parole aux experts, parole au public.

Au total, 29 réunions ont été tenues. Elles ont permis de toucher quelque 2000 personnes. Outre le public, y sont intervenus 61 grands élus (députés, sénateurs, conseillers départementaux et maires), ainsi que 37 personnalités qualifiées (pièce jointe).

Ce faisant notre association a pu entendre les points de vue des uns et des autres, se faire

une idée de l'opinion publique sur la question et enrichir sa propre vision des choses. **Nous espérons pouvoir vous exposer tout cela.**

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président

Pièce jointe : liste des intervenants aux réunions cantonales

Pierre Klein Lettre au Ministre de l'Éducation Nationale Monsieur Blanquer

Pierre Klein

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale
Ministère de l'E-N
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Huttenheim, le 28 juillet 2018

Pétition : Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison

Monsieur le Ministre,

Au nom d'un groupe de personnalités alsaciennes inquiètes quant à l'avenir de l'enseignement bilingue en Alsace, j'ai l'honneur de vous envoyer **la pétition Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison** que ce groupe a lancé récemment.

Cette pétition a recueilli à ce jour la signature de quelque 1100 personnes qui partagent l'inquiétude évoquée.

Monsieur le Ministre, vous voudrez bien les rassurer, à la fois en ce qui concerne la définition

de la langue régionale d'Alsace retenue par votre ministère, et le contenu et le développement de l'enseignement de cette même langue régionale que vous comptez faire assurer.

En complément, j'ai également l'honneur de joindre au présent courrier un document présentant **le point de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations... et celui d'institutions publiques.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre Klein

Lettre ICA CUBI à Mme Klinkert et M. Bierry

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Chère Brigitte Klinkert, cher Frédéric Bierry,

Nos deux associations, Culture Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft et Initiative Citoyenne Alsacienne – ICA, apportent leur plein soutien à votre action en vue de la création d'une collectivité Alsace à statut particulier et nous vous sommes gré pour votre engagement.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de vos propositions en matière de bilinguisme et de langue régionale. Nous sommes heureux que le thème du bilinguisme prenne une place importante dans vos objectifs.

Par contre, nous constatons que vos propositions concrètes sur ce point sont bien réduites et ne répondent que très partiellement aux problèmes rencontrés.

Au plan des propositions concrètes en matière de bilinguisme, le document présentant votre projet[*], que vous avez bien voulu nous communiquer, se limite à deux propositions :

1) « **mettre en place une campagne de recrutement et de communication commune entre l'Etat et les collectivités** »

Il s'agit d'une mesure qui aurait pu être entreprise depuis longtemps notamment dans le cadre de la convention quadripartite et qui pourrait être mise en œuvre immédiatement car elle ne suppose aucune collectivité nouvelle ni aucune compétence transférée.

On ne peut cependant que douter de son efficacité : voilà des années que le «vivier» d'enseignants germanophones que nous recherchons est largement épuisé. On ne trouve pas ces enseignants parce qu'ils n'ont pas été formés.

On pourrait certes encore améliorer le recrutement d'enseignants allemands. Mais ils sont déjà très recherchés dans leur propre pays. Il faudrait leur offrir des conditions d'emploi et de rémunération que l'éducation nationale ne voudra pas leur attribuer.

2) « **Autoriser le recrutement des enseignants bilingues, par les collectivités, dans le cadre d'un détachement ou d'une mise à disposition** »

Cette mesure est, elle aussi, au moins dans une certaine mesure, susceptible d'être mise en œuvre déjà actuellement dans le cadre de la convention quadripartite, notamment sous la forme d'engagement d'enseignants allemands par les collectivités locales, lesquelles pourraient les mettre à la disposition de l'éducation nationale.

Mais une telle mesure serait beaucoup plus onéreuse que la prime actuelle de 1200 euros par an, le différentiel de rémunération avec l'Allemagne étant de près de 50%. Quoiqu'il en soit, on ne peut développer les classes bilingues en s'en remettant principalement à des enseignants étrangers.

Les mesures que mentionne votre projet sont ainsi **clairement insuffisantes** pour relancer le bilinguisme

La mesure la plus urgente est de **mettre en place dans les meilleurs délais une formation spécifique pour les enseignants en langue régionale.**

C'est l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle de cette formation spécifique **qui doit être revendiquée pour la nouvelle collectivité alsacienne** avec les ressources financières correspondantes puisqu'il apparaît que l'institution universitaire n'a ni la volonté ni les compétences pour le faire.

La compétence pour la formation des enseignants doit être complétée par la compétence pour la formation des jardinières d'enfants et les puéricultrices, et de façon plus générale de

tous les personnels qui doivent faire vivre et transmettre la langue régionale[†] (métiers de la parole : journalistes, comédiens, communicateurs, etc.).

Il nous paraît aussi nécessaire de revendiquer une compétence de la future collectivité Alsace en matière d'organisation et de développement de l'enseignement de la langue et de la culture régionale. De la même manière qu'en matière de trains régionaux, il revient à la collectivité régionale de fixer les orientations essentielles du service des trains régionaux tout en confiant la mise en œuvre à « l'opérateur historique », de même nous pensons que, pour la future collectivité Alsace, il faut revendiquer une compétence de décision quant à l'enseignement de la langue régionale, même si la mise en œuvre passe par les services de l'éducation nationale.

Nous avons proposé la **création d'une Haute Autorité Décentralisée pour organiser et coordonner l'ensemble des actions en matière de développement de l'enseignement de la langue et la culture régionale.**

Ce n'est que si une telle autorité est créée en lien étroit avec la future collectivité alsacienne et investie des pouvoirs les plus larges en matière de bilinguisme scolaire que l'on sortira des ornières actuelles.

Par ailleurs, pour « faire de l'Alsace un territoire bilingue d'excellence », comme vous le formulez à juste titre, on ne peut se limiter aux mesures scolaires. Si la nouvelle collectivité territoriale Alsace veut reconstituer notre bilinguisme perdu, elle doit obtenir des compétences en matière de petite enfance, de formation professionnelle, de médias et de culture et se voir investie d'une mission de développement d'une politique linguistique régionale active:

Mentionnons la **reconstitution d'une radio télévision publique alsacienne** pouvant être captée de manière aisée et diffusant un programme de qualité en langue régionale.

Mentionnons la **présence, à côté du français, de la langue régionale dans les administrations publiques et dans l'espace public**, grâce à un programme de formation des agents publics en langue régionale.

Evoquons la mise en valeur de la **culture régionale** sous toutes ses formes. Celle-ci ne bénéficie actuellement que très marginalement des moyens que contrôlent les collectivités départementales et locales.

Beaucoup de ces mesures ne supposent pas de nouveaux transferts de compétences au sens formel du terme mais, pour légitimer son action, **la future collectivité alsacienne doit se voir reconnaître par la loi la mission de diriger les actions en faveur de la promotion de la langue régionale et du bilinguisme.**

L'objectif du bilinguisme d'excellence ne peut être atteint ni même approché avec les mesures concrètes très limitées que vous préconisez.

Pour les très nombreux Alsaciens, pour lesquels la raison d'être principale d'une nouvelle collectivité territoriale d'Alsace réside dans la restauration de leur langue et culture et dans le renforcement de leur personnalité rhénane, votre projet ne sera crédible que si des compétences, des moyens et des stratégies d'envergure sont affectés à cette dimension. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Il est indispensable d'améliorer votre projet sur ce plan tout comme il est nécessaire de démontrer votre détermination en ce domaine en engageant dès maintenant des actions renforcées pour le bilinguisme, pour notre culture et notre langue.

Nous sommes à vos côtés pour définir les actions nécessaires et pour les mettre en œuvre.

Très cordialement.

Jean-Marie Woehrling, président de Culture et Bilinguisme –René Schickele
Gesellschaft jmwoehrl@noos.fr

Pierre Klein, président de Initiative Citoyenne Alsace ICA 2010 klein-pierre0536@orange.fr

[*] Contribution des Exécutifs départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin consolidée des propositions des Alsaciens à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est

[*] La langue régionale doit évidemment s'entendre comme comprenant l'allemand standard et ses dialectes régionaux

Das Elsass als politische Institution: ein

Stand der Dinge

Seit dem 1. Januar 2016 gibt es kein Elsass mehr als politische Institution. Es besteht jetzt der Grand Est, ein Gebilde aus den ehemaligen Regionen Alsace, Lorraine, Champagne-Ardennes. Die territoriale Reform, die von der vorhergehenden Regierung verwirklicht wurde, hat den Regionalrat des Elsaß abgeschafft. Die Reform wurde und bleibt weitgehend von den Elsässern missbilligt. Eine aus 2015 stammende BVA-Umfrage¹ hat bewiesen, dass 86% der Elsässer die Reform abgelehnt haben. Eine neue CSA-Umfrage (1) von 2017 zeigt, dass immer noch 84% der Elsässer die Fusion missbilligen.

Auf einer Debatte, die im Jahr 2014 von den elsässischen Gebietskörperschaften organisiert wurde, hatten sich 97% der Vertreter des *Conseil régional d'Alsace* und der *Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin* in ihrer Beratung gegen die Fusion ausgesprochen. Außerdem hatten 270 Gemeinden (immerhin 1/3 der Gemeinden des Elsass), einen Antrag angenommen, der verlangt, dass das Elsaß in seinem historischen Umkreis erhalten bleibt. Als das Gesetz in der Nationalversammlung und im Senat debattiert wurde, hat kein elsässischer Abgeordneter oder Senator für die Fusion gestimmt. Der Senat hat sogar zweimal die Karte abgelehnt, die das Elsaß verschwinden ließ. Eine von etwa 117 000 Elsässern unterzeichnete Petition aus dem Jahr 2015 verlangte, dass eine Volksabstimmung hinsichtlich der laufenden territorialen Reform organisiert wird.

Dies alles wurde nicht berücksichtigt. Frankreich ging sogar soweit, dass es seine Unterschrift unter der europäischen Charta der lokalen Autonomie (2) nicht respektierte, indem es keine offizielle Umfrage in den betroffenen Regionen organisierte. Der elsässische Legalismus (3) hat es nur erlaubt, elsässische Gewählte zu finden um die Reform umzusetzen.

Das Institutionelle Elsaß ist nun gestorben, so auch die elsässische Regionalbürgerschaft. Aber das Elsaß wird weiterleben, solange die Elsässer ein Zugehörigkeitsgefühl teilen und ein gemeinsames Handeln entwickeln, mit anderen Worten, solange die elsässische kollektive Identität leben wird. Aber können sie es? Gerade hier befindet sich einer der Knoten des elsässischen Problems. Weil Identität aus Identifikation besteht, und weil man sich nur mit dem was man kennt identifizieren kann, benötigt sie doch eine elsässische Sozialisation, bzw. Vermittlung, die von einer elsässischen politischen Institution gesteuert wird.

Die Sache ist klar, die Elsässer wollen, dass das Elsaß eine eigene politische Institution zurückerhält, und wenn es einen Sinn haben soll in der Demokratie, den Volkswillen zu respektieren, wird es so geschehen.

Die Elsässer haben überhaupt nichts gegen die Lothringer oder die Bevölkerung der Champagne und der Ardennes. Sie wissen, was sie mit dem Rest der Nation teilen und insbesondere mit Lothringen und mit der Champagne-Ardenne. Sie sind offen für jegliche Zusammenarbeit, aber dafür bräuchte man nicht zu fusionieren. Das Elsaß kann nicht in Autarkie, in der Isolierung leben. Seine Zukunft liegt in starker Verbindung, sowohl in Richtung Westen als auch in Richtung Osten, auf 360 Grad.

Wie geht es weiter? Im Moment besteht, laut Äußerungen der Abgeordneten und Senatoren ein Konsens über die Frage nach der politischen Zukunft des Elsass. Alle wollen, dass das Elsass wieder als Institution existieren soll. Die Geister scheiden sich bezüglich der Prozedur und der Form, die die neue Struktur haben soll! Außerhalb des Grand Est oder innerhalb.

Noch haben die Abgeordneten und Senatoren des Elsass keinen Vorschlag für eine „*Collectivité territoriale à statut particulier*“ (eine Gebietskörperschaft mit besonderem Status) vorlegen können.

Die einen fordern für die neue Institution volle Befugnisse über die Wirtschaftspolitik, die anderen lehnen das ab.

Präsident Macron, seinerseits, hat zu verstehen gegeben, dass er keine Umstrukturierung der bestehenden Regionen wünsche, bzw. dies nicht zulassen wird.

Nun hat die Regierung den *Préfet* des Grand Est mit einer Sondierung beauftragt. Wieder einmal haben die Vertreter der Bürger des Elsass keine einheitliche Haltung gefunden. Es scheint, dass sie vom Staat erwarten, dass er Ihnen die Lösung gibt.

Dies erinnert an den Lottospieler der jeden Tag zu Gott spricht: bitte mach dass ich im Lotto gewinne, bitte mach, dass ich im Lotto gewinne, bitte mach, dass ich im Lotto gewinne. Bis dass eines Tages Gott ihm antwortet: fange doch endlich mal an zu spielen!

Was nun? Ich wünsche mir für Frankreich, dass eine neue Verteilung der Macht und der Kompetenzen zwischen dem Staat und den Regionen stattfindet. Ein neuer Pakt müsste erfolgen. Den Regionen Frankreichs müssten dann Befugnisse zugeteilt werden, die ihnen einen Status geben, insbesondere für alles was nicht ausdrücklich in das Ressort des Staates fällt.

Ich wünsche mir für das Elsass, sollte eine neue Gebietskörperschaft geschaffen werden, dass diese über Befugnisse verfügt, die es erlauben, wahre und vollständige Lösungen für die

elsässischen Probleme zu finden. Die wichtigsten und entscheidendsten, jene die in erster Linie dem Partikularismus entsprechen und die eigenen Bedürfnisse und Interessen berücksichtigen, wären jene der Wirtschaft mit der Attraktivität und dem Tourismus, jene der Verwaltung der regionalen Sprache und Kultur, jene auch der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in Augenhöhe mit unseren Partnern des Oberrheins.

Über den Inhalt hinaus handelt es sich auch darum, eine Struktur und eine neue Regierungsmethode der neuen Institution zu geben. Das Elsass ist an sich selbst eine Metropole, so sehr ist hier alles nah und verbunden: Städte, Land, Kreise, so dass diese eine Föderation nach dem Prinzip der Subsidiarität bilden sollte.

Halbe Maßnahmen sind nicht mehr an der Zeit. Die Zeit ist reif für den Wiederaufbau. Zu sehr hat das Elsaß in den letzten Jahrzehnten an wirtschaftlicher, linguistischer und kultureller Substanz verloren. So ist etwa der Rückgang der regionalen Sprache (Standarddeutsch und Elsässerdeutsch) sehr merkbar und deprimierend. Immer noch benötigt das Elsass eine globale Sprach- und Kulturpolitik, die es erlauben würde, die deutsch-französische Zweisprachigkeit und die Doppelkultur zu entwickeln, bzw. wiederaufzubauen.

Die Zeit ist reif für die Demokratie, für die Übernahme von Verantwortung und für die Einigkeit.

Pierre Klein (4)

NOTES

1. VA und CSA sind französische Umfrageinstitute.
2. Diese Charta verlangt, dass die betroffenen Gebietskörperschaften der Reform zustimmen, da wo es die Verfassung erlaubt. Dies ist der Fall in Frankreich.
3. Legalismus = strikte Befolgung des Gesetzes
4. Siehe auch : Pierre Klein, Das Elsass verstehen, zwischen Normalisierung und Utopie, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015

Au sujet de la mission que le

gouvernement vient de confier au Préfet Jean-Luc Marx sur l'entité Alsace

Communiqué du 3 février 2018

Au sujet de la mission que le gouvernement vient de confier au Préfet Jean-Luc Marx sur l'entité Alsace, l'initiative citoyenne alsacienne tient en premier lieu à saluer le travail accompli à ce stade, par un certain nombre de grands élus d'Alsace auprès des plus hautes instances de l'État, afin que celles-ci prennent pleinement conscience des problèmes nés en Alsace à la suite de son intégration forcée dans le Grand Est.

Il est vite apparu que la nouvelle organisation territoriale n'a pas été adoptée franchement et massivement par la société alsacienne, bien au contraire. Loin de résoudre des problèmes spécifiques de l'Alsace, elle lui en a apporté des nouveaux. Le Conseil régional du Grand Est n'a pas véritablement réalisé de choses qu'un Conseil régional d'Alsace maintenu n'aurait pas pu réaliser. Et bien des potentialités alsaciennes ont été bridées.

Le problème alsacien existe. Il est connu et reconnu ! Comment le résoudre ? Rien de crédible, de réaliste et d'efficace ne saurait se faire sans la mise en place d'une institution politique nouvelle permettant à l'Alsace de définir et de gérer ses besoins et ses intérêts propres, tout en gérant avec d'autres les besoins et les intérêts communs. Une simple fusion des deux départements alsaciens n'y suffirait pas. Il faut que la nouvelle institution dispose de pouvoirs et de moyens qui dépassent ceux confiés aujourd'hui aux départements. Aussi, un statut particulier conférant de larges compétences devra-t-il être accordé à cette nouvelle collectivité, notamment en matière d'économie à la fois comme fondement et objet du pouvoir, de bilinguisme français-allemand, d'enseignement de l'histoire et de la culture régionales, de formation et de recrutement des enseignants de ces matières, de coopération transfrontalière... Cela en plus évidemment de ceux dont disposent les Conseils départementaux.

Il a beaucoup été question ces derniers temps d'un ancien monde et d'un nouveau monde politiques. Voyons si le nouveau monde s'ouvrira à une nouvelle démocratie s'ouvrant elle-même à la délibération et à la participation citoyennes.

Pour nous, il est important que soient entendus autant les élus, que les experts, les clubs de réflexion et les citoyens pour aboutir à la formulation d'un projet pertinent porté par la société alsacienne. L'avenir de l'Alsace doit aussi être l'affaire des Alsaciens ! Pierre Klein,

président

www.ica2010.fr ; www.pierre-klein.eu ; www.elsassjournal.com

Communiqué ICA du 3 février 2018

Par Pierre Klein, président – Au sujet de la mission que le gouvernement vient de confier au Préfet Jean-Luc Marx sur l'entité Alsace, l'initiative citoyenne alsacienne tient en premier lieu à saluer le travail accompli à ce stade, par un certain nombre de grands élus d'Alsace auprès des plus hautes instances de l'État, afin que celles-ci prennent pleinement conscience des problèmes nés en Alsace à la suite de son intégration forcée dans le Grand Est.

Il est vite apparu que la nouvelle organisation territoriale n'a pas été adoptée franchement et massivement par la société alsacienne, bien au contraire. Loin de résoudre des problèmes spécifiques de l'Alsace, elle lui en a apporté des nouveaux. Le Conseil régional du Grand Est n'a pas véritablement réalisé de choses qu'un Conseil régional d'Alsace maintenu n'aurait pas pu réaliser. Et bien des potentialités alsaciennes ont été bridées.

Le problème alsacien existe. Il est connu et reconnu ! Comment le résoudre ? Rien de crédible, de réaliste et d'efficace ne saurait se faire sans la mise en place d'une institution politique nouvelle permettant à l'Alsace de définir et de gérer ses besoins et ses intérêts propres, tout en gérant avec d'autres les besoins et les intérêts communs. Une simple fusion des deux départements alsaciens n'y suffirait pas. Il faut que la nouvelle institution dispose de pouvoirs et de moyens qui dépassent ceux confiés aujourd'hui aux départements. Aussi, un statut particulier conférant de larges compétences devra-t-il être accordé à cette nouvelle collectivité, notamment en matière d'économie à la fois comme fondement et objet du pouvoir, de bilinguisme français-allemand, d'enseignement de l'histoire et de la culture régionales, de formation et de recrutement des enseignants de ces matières, de coopération transfrontalière... Cela en plus évidemment de ceux dont disposent les Conseils départementaux.

Il a beaucoup été question ces derniers temps d'un ancien monde et d'un nouveau monde politiques. Voyons si le nouveau monde s'ouvrira à une nouvelle démocratie s'ouvrant elle-même à la délibération et à la participation citoyennes.

Pour nous, il est important que soient entendus autant les élus, que les experts, les clubs de

réflexion et les citoyens pour aboutir à la formulation d'un projet pertinent porté par la société alsacienne. L'avenir de l'Alsace doit aussi être l'affaire des Alsaciens ! www.ica2010.fr
www.pierre-klein.eu

Appel aux élus d'Alsace du 21 décembre 2017

Initiative citoyenne alsacienne

Par Pierre Klein, président - L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque (1).

Pour définir ce qui est propre à l'Alsace, il faut raisonner, en premier lieu, en termes d'espace. La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace, ce n'est pas qu'une extrémité orientale de la France. Elle n'est pas qu'une fin de France, un finistère. Elle est le début de la Mitteleuropa, son extrémité occidentale. **Et c'est en premier lieu de sa situation géographique que découlent ses particularismes, ses besoins et ses intérêts propres,** qu'il s'agisse en particulier de bilinguisme, de culture, d'économie, de transport ou de transfrontalier. La dimension transfrontalière est dans l'ADN de l'Alsace (2).

Que la classe politique alsacienne ne l'oublie pas au moment où il lui est demandé de présenter un projet pour une nouvelle institution politique alsacienne. **Qu'elle relève le défi que l'Alsace lui lance, celui du nécessaire respect du principe de réalité géographique, historique, économique et culturel.**

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, l'Alsace peut-elle accomplir son devoir historique et culturel, celui d'être **le trait d'union** ? Sert-elle de champ d'expérimentation de **la coopération franco-allemande au quotidien** ? Est-elle un exemple et **une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?**

La France n'a jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et **l'Alsace n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire.**

Pourtant ces particularismes, ces besoins et intérêts propres sont aussi, au travers de l'Alsace, ceux de la France. Qu'aujourd'hui, la France ne l'oublie pas au moment où l'Alsace revendique une nouvelle institution politique.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, **la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional,** les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

Nous appelons de nos vœux une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions. Un nouveau pacte devrait intervenir. Ces dernières devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. Mais le grand soir du girondisme n'est pas arrivé.

Pour l'heure, L'Alsace demande et nécessite pour exister en tant que telle une institution politique propre bénéficiant de vraies compétences, les unes transférées par l'État, les autres par la Région Grand Est. Les plus importantes, et les plus déterminantes, celles qui correspondent en premier aux particularismes, aux besoins et aux intérêts propres seraient **celle de l'économie avec l'attractivité et le tourisme, celle de la gestion de la langue et de la culture régionales** (bilinguisme français-allemand standard et dialectal, scolaire et sociétal, formation des enseignants et des communicants, enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace, politique culturelle...), **celle aussi de la gestion de la coopération transfrontalière** permettant de travailler à hauteur de pouvoir avec nos partenaires du Rhin supérieur.

Au-delà du contenu, **il s'agit aussi de donner une structure et un mode de gouvernance** à la nouvelle institution. L'Alsace est par elle-même une métropole, tant tout y est proche et lié, une métropole qui resterait à instituer et qui fédérerait les pays qui la composent.

Le temps n'est plus aux demi-mesures. Il est à la reconstruction, tant l'Alsace a perdu en

substances économique, linguistique, culturelle... ces dernières décennies. Le temps n'est plus aux tergiversations, aux conflits de personne ou aux intérêts partisans. **Le temps est à la démocratie (3). Le temps est à la prise de responsabilité et à l'unité.**

L'Alsace est à obtenir !

L'Alsace est à venir !

L'Alsace est l'avenir de l'Alsace !

Notes

1. Il existe en effet des statuts particuliers en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, aux Antilles, en Corse, à Paris...
2. L'Alsacianitude est une confluence et une synthèse.
3. C'est-à-dire dans ce cas au « *droit et [à] la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* ». cf. Charte de l'autonomie locale ratifiée par la France le 17 janvier 2007.

Communiqué fédération Alsace bilingue- Verband zweisprachiges Elsass du 18 décembre 2017

Par Pierre Klein, président - Les DNA du 16 décembre rapportent que les enseignants de nos classes bilingues français-langue régionale (allemand standard et dialectal) font état de l'insuffisance du matériel pédagogique à leur disposition et du caractère inadéquat de leur formation. Depuis 25 ans qu'existent les classes bilingues en Alsace, ce problème est récurrent et atteste de ce que l'enseignement bilingue dans notre région n'est toujours pas encore pris à bras le corps : absence de planification, manque de formation appropriée, manque d'enseignants, manque de matériels pédagogiques, manque d'informations aux parents, le tout aboutissant à la stagnation de l'offre bilingue.

Le résultat, c'est que l'Alsace est à la traîne. Par exemple, 50 % des enfants sont en classes bilingues au Pays basque. En Alsace 16 % !

Pour sortir de cette situation, il faut une politique globale, cohérente, et active de l'éducation bilingue : pour les futurs enseignants, une formation spécifique dès la 1ère année d'université et une incitation financière à choisir cette carrière ainsi qu'une assistance efficace en matière d'outils pédagogiques : des mécanismes efficaces d'évaluation des formations, des statistiques claires sur les ressources disponibles et, au-dessus de tout, une direction déterminée et disposant d'une large compétence au niveau du territoire alsacien pour mener de manière transparente et responsable cette politique de l'enseignement de notre langue régionale.

Alors qu'il est question de constituer une nouvelle Collectivité alsacienne, nous invitons celles et ceux qui portent le projet à faire en sorte que dans ce nouveau cadre, soit intégrée une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace.

Nous préconisons à cet égard la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « Haute Autorité décentralisée » spécialement dédiée à l'enseignement de la langue régionale, de l'histoire et de la culture régionales aussi, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour organiser la formation, assurer le recrutement, planifier le développement, développer les outils et assurer le contrôle en rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents et des enseignants.



Course pour la langue régionale d'Alsace

Chers amis,

J'ai le plaisir de vous inviter à rejoindre l'équipe fondatrice de la première « Course pour la langue régionale d'Alsace », qui rassemblera des milliers de coureurs tout au long de son

parcours à travers l'Alsace, au printemps 2019.

Cette course, semblable à la Redadeg Bretonne, a pour but de symboliser la transmission d'une langue régionale vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires. C'est un événement festif et populaire qui témoignera de la vitalité de notre langue, de notre culture et de nos traditions.

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues ; chacun y trouvera un rôle dans l'organisation et le déroulement de cette grande première en Alsace.

Cela vous tente de **faire partie de l'équipe fondatrice** ou d'en savoir plus ?

Alors, laissez toutes vos coordonnées à l'adresse : contact@coursepouurlalangue.alsace

Très chaleureusement, Pierre Klein

BILINGUISME et Université de STRASBOURG

Compte rendu du rendez-vous avec le président de l'Université de Strasbourg le 19 janvier 2018

Par Pierre Klein, président de la Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass - La FAB a sollicité cette entrevue dans l'objectif de rechercher les moyens d'améliorer la situation en Alsace en matière de disponibilité d'enseignants et de formateurs en langue régionale.

Les représentants de la Fédération Alsace Bilingue (Pierre Klein, Jean-Marie Woehrling) ont rencontré le président de l'Université de Strasbourg, Monsieur Michel Deneken. Celui-ci a convié à cette entrevue Madame Anne Bandry-Scubbi Doyenne de la faculté des langues et Madame Pascale Erhart Directrice du Département de dialectologie alsacienne et mosellane.

La FAB a sollicité cette entrevue dans l'objectif de rechercher les moyens d'améliorer la situation en Alsace en matière de disponibilité d'enseignants et de formateurs en langue régionale.

Ils ont exposé la situation de l'enseignement de l'allemand. Dans le cadre des classes bilingues, l'allemand est la langue d'enseignement depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire. Cette démarche suppose de la part des enseignants, outre les compétences proprement pédagogiques, non seulement une maîtrise complète de la langue allemande mais aussi la compétence d'enseigner des disciplines diverses dans cette langue. Pour les autres classes du premier degré, un enseignement d'allemand de trois heures est prévu.

Or, on constate actuellement un manque significatif d'enseignants présentant les compétences requises, ce qui freine le développement de l'enseignement bilingue et rend souvent fictif l'enseignement extensif de 3 heures.

Ils ont fait valoir que si cette situation comporte de nombreuses causes et implique des interventions à de multiples niveaux, une des difficultés tient au fait que l'offre de formation proposée par l'université n'est pas suffisamment appropriée. Ils proposent donc aux responsables de l'université de rechercher quels aménagements pourraient être envisagés au plan de l'université pour apporter une contribution à l'amélioration de cette situation.

Ils ont notamment proposé de concevoir une formation spécifique pour les futurs enseignants en langue allemande dans les classes bilingues, débutant dès la 1ère année d'université, et faisant une place à la formation à l'enseignement de diverses disciplines en allemand.

Le président de l'Université a clairement rejeté cette demande. **Il considère que l'offre de formation de l'université de Strasbourg est adaptée et suffisante.** Il n'y a rien à changer.

Pour lui, un examen critique des formations proposées constitue une forme de contestation indue du travail de l'Université. Les mesures utiles relèvent d'autres autorités. Tout au plus admet-il qu'un effort supplémentaire pourrait être fait par l'Université au plan de l'information sur les formations proposées. **Au demeurant, selon lui, les efforts pour renforcer la place de la langue régionale sont peine perdue au regard du manque de motivation de la population concernée et de la prééminence inévitable de l'anglais.**

On aurait pu penser que cette attitude de fermeture à l'égard d'une évolution possible soit nuancée par Madame Erhart, qui en sa qualité de présidente de la commission linguistique du conseil culturel d'Alsace avait établi un rapport qui comportait de toutes autres conclusions :

« Le problème numéro 1 cité par tous les interlocuteurs, est celui du manque de formation des enseignants et du manque de formateurs. Il convient de souligner que deux causes se liguent pour expliquer ces faiblesses :

- le profil inadéquat des maquettes nationales des cursus de formation,
- les modalités nationales du recrutement des enseignants, lequel ne prend pas en compte le caractère spécifique des postes concernés.

L'allemand n'est pas obligatoire dans la formation des enseignants jusqu'en M1, alors qu'on manque cruellement d'enseignants. Il faudrait pouvoir proposer l'allemand tout au long du parcours des futurs enseignants, car même en cursus « normal », ils devront enseigner l'allemand.

(...)

Il faudrait en effet pouvoir proposer l'allemand tout au long du parcours des futurs enseignants, car, dans le 1er degré, donc à l'école primaire, tous les enseignants, qu'ils soient en cursus bilingue ou non, seront amenés à enseigner l'allemand.

Problèmes identifiés dans la formation des enseignants bilingues :

Premier degré

Maquette MEEF premier degré (ESPE) : celle du bilingue est (trop) fortement calquée sur la maquette monolingue des professeurs des écoles polyvalents.

Le vivier du cursus intégré (Fribourg-Mulhouse-Colmar) pour approvisionner les professeurs des écoles bilingues est d'environ 6-7 diplômés par an, ce qui est bien trop peu, en raison de l'absence de politique volontariste devenue inacceptable.

Ce n'est pas seulement le problème du bilingue : **chaque enseignant doit être bien conscient du fait que, même dans la voie « monolingue », il sera chargé d'enseigner « la langue régionale » dans sa classe.**

Second degré

À l'Université de Strasbourg : pas de formation initiale second degré actuellement pour

enseigner sa discipline en allemand, (ni en anglais ou en italien d'ailleurs comme cela fut le cas dans l'ancienne formation OEB « option européenne et bilingue » à Guebwiller).

Seul un D.U. « Enseigner sa discipline en langue allemande » existe à l'Université de Strasbourg/ ESPE pour les enseignants en poste dans l'académie (40 formés sur 4 promotions) CAPES d'allemand en 2016 : 149 admis pour 345 postes, en baisse depuis 2015.
».

Toutefois, Madame Erhart a entièrement abondé dans la position du Président de l'Université et n'a proposé aucune modification dans l'offre de formation affirmant que de toute façon le dialecte était le vecteur le plus efficace de promotion de l'allemand.

L'entretien n'a donc débouché que sur l'hypothèse de l'organisation d'une journée d'information sur les formations proposées par l'université.

Lettre ouverte à celles et à ceux qui parlent de vision identitaire

Lettre ouverte à celles et à ceux qui parlent de vision identitaire, de combat d'arrière-garde parfois malsain, de relents nauséabonds, de repli alsacien et j'en passe (1)

Par Pierre Klein, président d'ICA – **Que l'on se pose donc la question** de savoir comment l'on devient français. On le devient en faisant sien ce que l'on nous transmet de la France, en s'y identifiant. Et ce n'est pas la seule langue française qui fait de nous des Français. Sinon tous les francophones le seraient. Nous devenons Français par la culture et plus particulièrement par la culture politique par l'effet d'une sorte de formatage réalisé principalement par l'école et les médias. Et comme ces cultures, il faut bien le reconnaître, ne réservent que peu de place aux cultures « autres », des « autres », ces derniers voient leur identité se décomposer.

Si l'on est indifférent à cet état de fait qui donc veut que non seulement la culture « nationale » ne reconnaît pas véritablement les cultures dites régionales, sans quoi elle se préoccuperait de leur vie et de leur transmission, alors on comprend que l'on peut consentir à la disparition de la collectivité territoriale alsacienne.

Si l'on accepte le principe qui veut que la collectivité régionale n'a aucun ou que très peu de pouvoirs et de moyens non seulement pour pallier les déficits de la culture « nationale », mais surtout pour mettre en œuvre une véritable stratégie identitaire alsacienne à travers une socialisation alsacienne, alors on peut dire comme certains le font qu'une fusion avec d'autres régions ne menace pas l'identité alsacienne et que la réforme territoriale n'enlève à cette identité (2).

Dans le cas contraire, ne faut-il pas saisir l'opportunité qu'offre le débat actuel au sujet d'une institution politique à venir et à obtenir pour l'Alsace pour appeler la France à une régénération de la république fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité mettant notamment fin à la méfiance traditionnelle envers les régions, et à une rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines, permettant en particulier à l'Alsace de mettre en œuvre toutes ses potentialités et de vivre à 360 degrés.

Au lieu de cela vous avez non seulement consenti à la dissolution institutionnelle de l'Alsace, vous ressortez aussi la vieille antienne du repli. Le seul repli que je connaisse est celui du communautarisme. C'est-à-dire celui qui exclut l'altérité et la pluralité. Celui du jacobinisme qui se traduit bien moins par une « francitude » ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que par une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire, de sa culture, c'est-à-dire comme une ethnie. Autrement dit, les tenants du système nous font une belle projection. Le repli, c'est les autres. Dans les cours de récréation, on appelle cela « C'est celui qui dit qui est ! ».

Qui donc est replié, celui qui prône l'ouverture et la pluralité, l'union dans la diversité ou celui qui défend la « mêmété » (toujours pareil) et la « pareillette » (tous pareils) et l'union dans l'uniformité et pour qui le français doit non seulement être la langue commune, mais aussi la langue unique (3) ?

Qui donc est replié, celui qui se revendique de la démocratie dont la finalité doit être la conjugaison de l'un et du divers, de l'universel et du particulier ou celui qui en sautant sur sa chaise, tel un cabri répète république, république, république et qui fait une crispation sur l'homogénéité et la similitude et une complète confusion entre l'État et la nation, la

nationalité et la citoyenneté ?

Qui donc est replié, celui qui traduit divisibilité (des pouvoirs) par répartition ou celui pour qui divisibilité signifie désunion ?

Parce que l'on voit plus loin de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg que de la tour Eiffel, nous autres Alsaciennes et Alsaciens savons bien qu'un autre développement de la démocratie est possible, un développement qui a pour synonymes proximité, efficacité, subsidiarité.

Il ne devait pas manquer au tableau, que vous accusiez les promoteurs d'une nouvelle institution politique pour l'Alsace de vision identitaire, de combat d'arrière-garde parfois malsain, de relent nauséabond et que vous agitez aussi le spectre de l'autonomisme et du séparatisme. Que je sache, il n'y a pas d'autonomistes en Pays de Bade ou à Bâle-Campagne et pourtant l'on y dispose des évolutions que je souhaite et que vous devriez souhaiter pour l'Alsace et ... la France.

Camarades on attendrait de vous une argumentation d'une certaine profondeur intellectuelle, en l'occurrence contre une nouvelle institution politique alsacienne. Au lieu de cela « vous agitez le peuple avant de vous en servir ».

En guise de conclusion, je vous propose une citation de mon ami Yves Plasseraud : « *C'est en redonnant vie à des régions aux contours pleinement acceptés et ressentis par les populations que l'on retrouvera le dynamisme perdu.* » PK (4)

Notes

1. Mais que sont devenus les anciens de la deuxième gauche, celle de l'imagination au pouvoir, celle des autogestionnaires.
2. Le minimum à venir et à obtenir serait que l'État mette en œuvre un enseignement de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace. Mieux encore, que la Région Alsace puisse le faire.
3. Que devient donc la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et l'adoption de la Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale ?
4. Ancien militant du SGEN-CFDT, notamment responsable de sa commission « langues et cultures opprimées », qui a en particulier travaillé les propositions largement reprises par le recteur Deyon dans sa circulaire de 1982, président de l'Initiative citoyenne alsacienne pour plus de démocratie (ICA).

Définition de la langue régionale d'Alsace, suite

Points de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations...

Pierre Klein

Deux grands anciens : **Edouard Reuss** : « Wir reden Deutsch... (traduction) Nous parlons l'allemand. Sur le plan politique nous sommes Français et nous voulons le rester... mais ils ne doivent pas empêcher nos enfants de nous parler dans la langue dans laquelle nous avons nous-mêmes parlé avec nos pères et mères. » 1838

Albert Schweitzer : „Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt in dem ich sprachlich wurzle deutsch ist.“.

Alfred Kastler, Prix Nobel de Physique dans Notre avenir est bilingue en 1968 : « ... **pour le jeune écolier alsacien l'acquisition de la langue allemande-à côté de celle de la langue française-est un droit que nous exigeons** » 1968

Le Président Pflimlin adresse une lettre au ministre de l'Éducation nationale, Charles Haby : « L'allemand est la forme littéraire de nos dialectes qui sont-bien que certains veuillent encore nier cette évidence-des dialectes germaniques appartenant à la famille des dialectes alémaniques... **Je considère donc que l'apprentissage de l'allemand est pour un Alsacien dialectophone, l'une des formes naturelles du développement intellectuel.** » 1975

Germain Muller : « **Notre langue : c'est l'allemand.** Notre langue maternelle, la langue dans laquelle nous nous exprimons par l'écriture : c'est l'allemand. Si nous parvenons à écrire un certain Elsasserdeutsch, c'est-à-dire un dialecte allemand, c'est que nous avons derrière la structure, l'ossature de la langue allemande, le Hochdeutsch... Je suis triphasé et je fonctionne dans les trois phases... Je rêve dans les trois phases et j'utilise chaque fois le tiroir qu'il me faut et dans chaque langue... **L'essentiel pour nous, c'est le bilinguisme franco-allemand... notre bilinguisme est franco-allemand et le triphasage fait que le dialecte alsacien sera toujours un phénomène d'accompagnement de ce bilinguisme.** » in Germain Muller in Germain, Bernard Jenny, Bentzinger Editeur, Colmar, 1997, page 353

Dans les années 70 plus de **300 communes ont adopté la motion** suivante: « **constatant que l'allemand, sous sa forme dialectale ou littéraire, est depuis un millénaire et demi la langue traditionnelle de l'Alsace.** »

CDS du Haut-Rhin : « *le bilinguisme représente, pour l'Alsace, une richesse culturelle inestimable, qui doit être mise en valeur; tout Alsacien dialectophone peut et doit pouvoir disposer de deux langues littéraires, le français et l'allemand; aussi, l'enseignement de l'allemand doit-il être introduit au plus vite dans les programmes des premières années de l'école primaire et concerner tous les enfants.* »1980

Appel des poètes, écrivains, chanteurs et militants culturels aux élus d'Alsace : « *Nous vous demandons donc un engagement public dont le premier acte serait la négociation d'un statut officiel pour notre langue régionale dans ses deux composantes: le dialecte, expression orale, et l'allemand littéraire, expression écrite.* » 1980

« **Le Conseil Régional d'Alsace** : -conscient que le bilinguisme est un atout majeur pour l'Alsace et le rôle que celle-ci peut assurer pour la France au cœur de l'Europe; - reprenant à son compte les préoccupations exprimées par les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; **affirme son attachement au bilinguisme...** demande que soient prises en considération les mesures assurant son développement en Alsace, notamment l'introduction du bilinguisme dans l'enseignement des établissements scolaires d'Alsace;. »1980

Le groupe des élus R.P.R. du conseil municipal de Strasbourg s'engage « *d'essayer, dans le cadre et dans la limite des pouvoirs qui lui appartiennent, de contribuer à maintenir vivante et attrayante notre langue régionale, tant dans sa forme dialectale que dans l'indispensable support que constitue sa forme écrite, l'allemand.* » 1980

“**Unsri Gerachtigkeit**”, mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace, organise à Sélestat les assises régionales pour les droits culturels de la population alsacienne. Les organisations présentes adoptent une **plate-forme commune de revendication et de luttes**. Cette plate-forme constitue une marque de plus de l'expression de la demande sociale en matière de langue et de culture en Alsace : « **2.4. La langue (allemand dialectal alsacien et allemand littéraire) et la culture régionales doivent bénéficier d'un statut social et scolaire équivalent à celui de la langue et de la culture française. 2.5. La culture alsacienne doit être comprise comme un ensemble constitué des apports français, allemand et proprement alsacien et respectée comme telle. La culture alsacienne est un élément du patrimoine national qu'elle**

enrichit. 2.6. Le bilinguisme est nécessaire pour satisfaire les besoins d'ordre culturel, psychologique, sociologique et économique de la population alsacienne. »

Cette plate-forme a été signée par les organisations suivantes : Parti socialiste (Bas-Rhin), l'Union des Elus Socialistes et Républicains (Bas-Rhin), Parti Communiste (Bas-Rhin), Union Régionale CFDT, Union Régionale CGT, Ecologie et Survie, Mouvement d'Ecologie politique, SGEN-CFDT (syndicat d'enseignants-Bas-Rhin), SGEN-CFDT (Haut-Rhin), Cercle René Schickele, Unsri Gerachtigkeit, Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace. (Brochure spéciale U.G.) 1981

Jean-Baptiste Metz, Secrétaire de la Fédération du PCF du Bas-Rhin, souligna dans "Huma 7" jours « **Il faut reconnaître l'allemand d'expression littéraire et dialectale comme une véritable langue de France.** »1981

La revue du Parti socialiste du Bas-Rhin « Presse libre » publie, sous le titre « L'identité régionale », un texte adopté aussi bien par la commission fédérale bas-rhinoise de ce parti que par sa commission fédérale haut-rhinoise. « **La réhabilitation des dialectes doit mener à leur revalorisation. Or celle-ci passe par l'enseignement de l'allemand, à la fois forme littéraire d'une langue régionale à deux composantes, dénominateur commun et « langue mère » des dialectes qui y puisent le vocabulaire abstrait ou technique dont ils sont dépourvus.** »1981

« **Le Conseil Général du Bas-Rhin**, après avoir pris connaissance des travaux des commissions de l'éducation et de la culture, demande : « le développement de la culture alsacienne à l'école et notamment la **reconnaissance de l'allemand comme langue régionale de France au sens de la loi Deixonne, l'allemand étant la langue littéraire de l'alsacien, langue régionale parlée** » 1982

Requête aux autorités scolaires signées par plus de 500 Maires d'Alsace, par tous les députés et sénateurs d'Alsace, par la quasi-totalité des conseillers généraux, et par un grand nombre de personnalités civiles et religieuses : « **la langue régionale-l'allemand dialectal alsacien et l'allemand littéraire**-a subi pendant ce temps un recul considérable, à un point tel que l'on peut raisonnablement se demander si dans deux générations elle sera encore une langue d'Alsace. »1985

Recteur Pierre Deyon: « **Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des**

langues régionales de France » (« Le programme langue et culture régionales en Alsace/Bilan et perspectives »). 1985

Adrien Finck, professeur, germaniste dans les Cahiers du Bilinguisme n° 1-2 : « Sur la base de cette définition « scientifiquement correcte » de **la langue régionale-le dialecte, c'est-à-dire l'allemand alsacien dans ses variétés locales, et la langue supralocale correspondante, l'allemand standard (« Hochdeutsch »)** devra s'édifier un enseignement visant à promouvoir un bilinguisme alsacien. 1986

Eugène Philipps in L'Alsacien c'est fini ? : « **Les dialectes francique et alémanique que l'on parle en Alsace sont deux dialectes « germaniques », c'est-à-dire allemands, parce qu'ils relèvent du même système linguistique que l'allemand moderne** » (littéraire ou standard) 1989

Les deux Conseils généraux adressaient une déclaration commune au ministre de l'Éducation nationale dans laquelle ils : « **réaffirment leur attachement à la sauvegarde et au développement du bilinguisme en Alsace; estiment indispensable et urgent de stimuler et de développer l'enseignement de l'allemand, langue régionale dans sa forme écrite, ainsi que le dialecte** » 1991

Le Recteur Jean-Paul de Gaudemar précise que « **l'allemand présente du point de vue éducatif la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence du dialecte, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne et internationale. Enseigner l'allemand en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et de la culture régionales, enseignement précoce de langues vivantes, initiation à une culture européenne et internationale.** » 1991

Manifeste pour l'identité culturelle et l'enseignement de la langue régionale : « **La langue française et la langue régionale sont les deux langues de l'Alsace. La langue régionale est constituée par les dialectes alsaciens et leur expression écrite, l'allemand standard.** » **Conseillers régionaux signataires** : RUDLOFF Marcel, WALINE Jean, SCHMITT Roland, HEINRICH Alphonse, SIEFERT Mariette, BURCKEL Jean-Claude, GENGENWIN Germain, GROSSMANN Robert, SIGWALD-DEBES Marie-Paule, VONAU Jean-Laurent, HAENEL Hubert, GOETSCHY Henri, HEIDER Jean-Paul, DANESI, René, MEINRAD Jean-Paul, STOESSEL Bernard, GUTHMANN Robert, ZELLER Adrien, LOOS François, MULLER Xavier, KRIEGER Walter, BLOT Yvan, ULLMANN-JOUSSELIN Alma, SCHULTZ François, MARTIG Robert, SCHMERBER Michel, BECKER René, SPIELER Robert, CORDONNIER Jacques, BAEUMLER Jean-

Pierre, SPIEGEL Joseph, HOFFET Jean-Louis, BUCHMANN Andrée, STOECKEL Hugues, HEMONET Guy, WAECHTER Antoine, FRICK, Jean-Pierre KNIBIELY, Philippe, MOEGLIN Yveline, GEIGER Hugues, WINTERHALTER Roger. 1992

Marcel Rudloff : « *Les Alsaciens sont des Français rhénans et alémaniques et c'est la richesse de la France que l'allemand soit ainsi l'une de ses langues.* » 1995

Conseil Général du Haut-Rhin : « Depuis plusieurs décennies, le Conseil Général agit auprès de l'Education nationale pour que les jeunes alsaciens puissent maîtriser l'allemand. Pourquoi? Il s'agit de la langue de nos voisins, bien sûr. Mais l'allemand, en tant que référence et forme standard de nos dialectes alsaciens, est aussi et surtout notre langue régionale. » 2010

Appel en faveur d'une charte linguistique pour l'Alsace : « Article 2 : *La langue régionale est constituée de l'allemand dialectal d'Alsace (forme essentiellement orale) et de l'allemand standard (forme essentiellement écrite et langue de culture de référence)* ». **Appel signé en particulier** : **Députés** : Mrs Christ, Hillmeyer, Ferry, Schneider, Reitzer, Straumann, **Sénateurs** : Mmes Schillinger, Troendlé, **Députés Européens** : Mmes Striffler et Griesbeck, M. Alfonsi, **Conseillers Régionaux** : Mmes Camilo, Hoeffel, Mérabet, Buchmann, Valentin, Mrs Cattin, Fernique, Waechter, Belliard, Hémédinger, Chéray, Burckel, Riebel, **Conseillers Généraux du Bas-Rhin** : Mrs Bauer, Brendlé, Burger, Carbiener, Heckel, Lehmann, Simler, Stolz, Zimmermann, Marmillod, Vonau, Fetsch, Jurdan-Pfeiffer, Wirth, Weil, Dann, Wolff, Zaegel, Mozziconacci, Klein-Mosser, **Conseillers Généraux du Haut-Rhin** : Mrs Adrian, Chaton, Jacquey, Miehé, Stoll, Weber, Muller, Bihl, Spiegel, Straumann, **Des élus honoraires** : Mrs **Louis Jung** (ancien président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), **Daniel Hoeffel**, ancien ministre, **Henri Goetschy**, **Yvonne Knorr** (ancienne adjointe au maire de Strasbourg), **Gengenwin Germain** (député honoraire), **Jean-Daniel Zeter**, **Lorentz Jean** (ancien maire de Roeschwoog), **André Bord** (ancien Ministre), **Odile Uhlrich-Mallet**, adjointe au maire de Colmar (ancienne CR), **Jacques Muller** (ancien sénateur), **Gilbert Meyer**, ancien député, **Pierre Egler**, 1er vice-président hon. du CG 68, **Traband Gérard**, ancien CR, et ancien président de la commission culture du CR d'Alsace et de l'Agence Culturelle d'Alsace, **Weber André-Paul**, écrivain, ancien Conseiller régionale et général (68), **Goetzmann Charles**, ancien maire de Betschdorf, ancien CG 67, **par 157 maires (Jean Rottner, Jacques Bigot, Joseph Ostermann...)** et autant d'adjoints et par un grand nombre de personnalités représentatives de la société alsacienne, parmi lesquelles dont certains font autorités : **Adolf Paul**, professeur d'anglais retr., docteur ès lettres, **Anstett Roland**, publicitaire, **Baumann René**, professeur honoraire de l'université de Strasbourg, **Berg Jean-**

Pierre, retraité commission européenne, **Blair** Philip, ancien Directeur des Institutions démocratiques au Conseil de l'Europe, **Bodlore-Penlaez** Mikael, responsable développement territorial CCI, **Brenner** Pierre, professeur retraité de l'université, **Brumbt** François, musicien, Comte Christian **d'Andlau-Hombourg**, citoyen, **Crévenat-Werner** Danielle, linguiste, **Cronenberger** Gérard, président de l'association des élus pour la langue régionale, **Dalgalian** Gilbert, linguiste, **Dammert** Alice, agrégée d'allemand retr., **Dubs** René, ancien CG du Bas-Rhin, **Eckhardt** René, consultant, **Egler** Pierre, 1er vice-président hon. du CG 68, **Egles** René, Liedermacher, **Engel** Roland, *Liedermacher*, **Faust** Dinah, comédienne, chanteuse, metteur en scène, membre historique du *Barabli*, **Federmann** Georges Yoram, psychiatre gymnopédiste, **Frick** Paul, TAS Guebwiller, **Friederich** François, président du mouvement européen Alsace, **Froelicher** Claude, président d'Eltern, **Gautherot** Jean-Marie, retraité E.N., **Gerber** Jean Henri, physicien CNRS honoraire, **Goetzmann** Charles, conseiller général honoraires, **Grossouvre** (de) Henri, **Haag** Michel, président brasserie Météor, **Hadey** Jean-Noël, ancien chargé de mission à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace, **Haeberlin** Jean-Pierre, **Hahn** Christian, metteur en scène, **Hamm** Liselotte, artiste, **Hamm** Richard, maire-adjoint d'Illkirch-Graffenstaden, **Hartmann** Christophe, membre du CESER Alsace, **Hartweg** Frédéric, professeur émérite de l'université de Strasbourg, **Heim** François, professeur d'université, **Heiwy** Patrick, réalisateur, adjoint au maire de Schiltigheim, **Herrgott** Jacqueline, **Hiebel** Martine, retraitée et chercheuse. **Hintenoch** Jean-Paul, président du groupe théâtral St. Georges de Haguenau, **Hoeffel** Michel, ancien président de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, **Howiller** Alain, ancien directeur-rédacteur en chef des DNA, **Huber** Christian, médecin pédiatre, **Hugel** André, président Sté d'histoire de Riquewihr, **Hulné** Anne, Dt en droit, collaborateur du député André Schneider, **Hummel Jean-Marie**, artiste, **Jacobi** Robert-Frank, chanteur, auteur-compositeur, **Jenny** Alphonse, agrégé d'allemand retraité, **Julien-Saint-Amand** Luc, avocat, **Kammerer** Gérard, président du TA de Rouffach, **Kauffer** Maurice, professeur d'université (linguistique allemande), **Klein** Jacques Paul, ambassadeur, secrétaire général adj. de l'ONU, **Knorr** Yvonne, adjoint au maire honoraire de Strasbourg, présidente d'honneur du Modem Alsace, **Kohler** Jean-Robert, ancien directeur enseignement catholique, **Laquieze** François, ancien directeur de la DRAC Alsace, **Leser** Gérard, historien - folkloriste, conteur, vice-président de l'Académie d'Alsace, **Lienhard** Marc, professeur émérite, ancien président de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, **Lux** Pascale, vice-présidente d'ABCM *Zweisprachigkeit*, **Matter** Monique, vice-présidente du comité fédéral pour la langue régionale, **Mathian** Henri, associé D-LINE et Retraité, **Meyer** Astrid, agrégée, d'allemand retraitée, **Nicolas** Thierry, adjoint au maire de Mulhouse, **Peter** Armand, **Philipps** Eugène, professeur agrégé d'anglais retraité, **Reppel** Norbert, secrétaire de *Heimetsproch un tradition*, **Rieger** Serge, *Liedermacher*, **Roederer** Christiane, auteur, présidente de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace, **Sarbacher** Karine, présidente d'ABCM *Zweisprachigkeit*, **Sarg** Freddy,

pasteur, ethnologue, **Scherb** Henri, président de *Heimetsproch un Tradition*, **Schleef** Jacques, directeur du festival *Summerlied*, **Schlosser** Jacques, professeur émérite des universités, **Schneider-Mizony** Odile, professeure de linguistique allemande, **Schwander** Marcel, Consul de France retraité, **Siegrist** Jean-Pierre, membre du CESER Alsace, **Simler** philippe, professeur émérite, **Sorg** Jean-Paul, philosophe, **Sparfel** Jacques, secrétaire général d'Eucor, **Stehli** Ralph, professeur d'université, **Stern-Reff** Sylvie, écrivain, *Liedermacherin*, **Streith** Jacques, professeur des universités, **Troxler** Evelyne, formatrice, **Walter** Pierre, président de l'Association des Auteurs et Artistes d'Alsace, **Weckmann** André, écrivain, **Weiss** François, docteur en linguistique, **Werner** Robert, journaliste, écrivain, correspond. de l'Institut de France, anc. rédacteur en chef à TF1, **Wicker** Jean-Pierre, ancien membre du CESA, **Winstein** Ernest, théologien, **Woehrling** Jean-Marie, président de culture et Bilinguisme *René-Schickele-Gesellschaft*, ... (liste complète sur www.ica2010.fr)

Adrien Finck, Frédéric Hartweg, Raymond Matzen et Marthe Philipp Université Marc Bloch et Robert Schumann, Strasbourg)

« L'Alsace et la Moselle germanophone sont situées le long de la frontière des langues germano-romane qui a très peu varié depuis un millénaire. Ce qui est aujourd'hui appelé l' »alsacien » et auparavant allemand, puis allemand alsacien, relève des parlers « alémaniques » et « franciques » qui se sont imposés dans notre région depuis les « grandes migrations » (du IVe au Ve siècle). Cet espace linguistique dépasse les frontières nationales actuelles, et c'est ainsi que l' »alémanique » se retrouve autant en Alsace qu'en Pays de Bade, en Suisse alémanique, au Liechtenstein et en Autriche (Vorarlberg), selon de nombreuses variétés locales propres aux « dialectes ».

Les « dialectes » sont des langues parlées non codifiées. La langue normalisée, écrite et codifiée correspondante à nos dialectes est l'allemand standard. Précisons que les « dialectes », tout en évoluant, sont antérieurs à l'allemand standard qui est une langue de grande communication (« koinè ») développée à partir du XVe siècle. L'Alsacien dialectophone apprendra facilement l'allemand standard (issu de l'espace dialectal « mitteldeutsch » et « oberdeutsch » auquel appartiennent ces parlers) selon une méthode pédagogique effectivement adaptée à la région.

« Langue standard » et « dialecte » ont des fonctions différentes. Il n'y a pas de hiérarchie. Une langue n'est pas uniquement un moyen de communication, elle a également une fonction expressive, identitaire, et c'est bien une fonction qui

revient surtout au parler natal, autochtone.

L'appartenance de l' «alsacien» à l'aire linguistique allemande ne signifie évidemment pas qu'il ne présente pas de particularités, et notamment des interférences avec le français, mais qui n'affectent ni la parenté historique ni sa structure. Il n'y a en Alsace qu'un nombre assez restreint de locuteurs ne connaissant qu'une seule « variété de langue ». En fonction des locuteurs en présence, de "l'environnement", on utilise soit le dialecte, soit le français; avec des locuteurs bilingues, les deux peuvent alterner (« code switching »), ce qui peut être le signe d'une défaillance, mais aussi d'un jeu.

Si la parenté de l' «alsacien» et de "l'allemand" n'est plus clairement perçue dans la conscience populaire, ce problème s'explique surtout par le « rejet » de l'allemand après 1945, à la suite du traumatisme de l'annexion et de la terreur national-socialiste. Tout en respectant la mémoire vigilante de ce passé, il faut retrouver aujourd'hui une vue plus objective et sereine.

Il résulte de ces remarques la définition de la « langue régionale » dans sa double dimension : allemand dialectal et allemand standard. Cette définition a été formulée officiellement par le Recteur Pierre Deyon en 1985 : - Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. - »

Point de vue d'institutions publiques sur la définition de la langue régionale d'Alsace

Bulletin officiel hors-série n°2 18 juin 2003 page 21 : « ... les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle sont traités ensemble à cause de leur parenté commune avec l'allemand, qui est leur langue écrite et leur langue de référence, et leur appartenance commune à la famille des langues germaniques... L'allemand présente en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion internationale.» 2003

Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003. « La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et

franciques (....) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part » 2003

Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège, NORMENE0773549A, RLR : 525-6, ARRÊTÉ DU 26-12-2007, JO DU 10-1-2008, MEN DGESCO A1-4 « *cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré » » 2007*

Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003.

« La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (....) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part ».

Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège, NORMENE0773549A, RLR : 525-6, ARRÊTÉ DU 26-12-2007, JO DU 10-1-2008, MEN DGESCO A1-4

« ... cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré »

Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (document signé par le Région, le 67, le 68, Mulhouse, Strasbourg...) 2014

« Par l'expression « langue régionale », on entend la langue allemande dans ses formes dialectales (dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) ; »

Définition résultant des Assises de la langue et de la culture régionales (document signé par la Région Alsace, le 67 et le 68) 2014

« La langue régionale de l'Alsace est une langue de racine germanique sous la

forme écrite et orale des dialectes alsaciens et de la langue allemande sous sa forme standard. »

Sélection de Pierre Klein, en grande partie extraite de « La question linguistique alsacienne de 1945 à nos jours », Salde, Strasbourg, 1998

Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace

Initiative citoyenne alsacienne (ICA) - Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace

L'Alsace doit retrouver une institution politique propre. Nous nous sommes déjà longuement exprimés sur le pourquoi, pour ne pas avoir à revenir ici sur la question.

Les propositions circulent autour d'un projet A (sortie du Grand Est) et d'un projet B (fusion des deux départements alsaciens, tout en restant dans le Grand Est).

Le projet B n'apporterait rien d'autre qu'une addition des deux missions dont les départements sont en charge. Au lieu d'avoir deux budgets, on n'en aurait plus qu'un seul, mais pour les mêmes actions.

Sortir du Grand Est pour un retour pur et simple au Conseil régional disparu le 1er janvier 2016 ne serait pas satisfaisant non plus, au regard de la situation alsacienne.

Ce qu'il nous faut, c'est une collectivité territoriale nouvelle qui intègre, certes les missions usuelles des Régions françaises, mais aussi des compétences relevant en France centralisée de l'État.

Mettons à profit le débat actuel pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité. Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

La réforme est-elle impossible ? Bien sûr que non. Toutes les démocraties environnantes l'ont opérée, pour certaines depuis fort longtemps. Voudra-t-on enfin considérer que la (re)légitimation de l'État et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Voudra-t-on enfin ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social. Voudra-t-on enfin inclure le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité.

Ces dernières devraient alors se voir reconnaître de nouvelles compétences selon des attributions définies par un statut, notamment pour tout ce qui n'est pas expressément du ressort de l'État, à savoir les pouvoirs régaliens. Rien ne s'y oppose, si ce n'est l'obstination jacobine dont l'effet est dommageable pour la France et ses régions.

• De la Structure

Dans notre projet, l'Alsace est considérée comme **une seule Métropole constituée dans une Collectivité territoriale composée :**

- **d'une Assemblée territoriale d'Alsace**

- **d'une dizaine de Conseils des Collectivités infrarégionales (CCI) ou de Pays**, qui se substituent aux deux Conseils départementaux et à l'Eurométropole actuelle,

- **et d'une centaine de Conseils des Groupements communaux (CGC).**

L'Alsace, petite par sa taille, mais avec une forte densité démographique constitue à elle seule une métropole où tout finalement est proche. Ce serait une grave erreur de persévérer dans une gestion irresponsable où les compétences se recourent et où les coûts se démultiplient : Région, Arrondissement, Cantons, Métropole, Communautés urbaines, d'agglomération ou de communes et communes. La nécessité d'une répartition des compétences par collectivité en fonction d'un juste « qui fait quoi », et la suppression des doublons ou triplons sont urgentes. **L'entité politique unique alsacienne ou Région métropolitaine d'Alsace sera donc composée de trois niveaux de compétences** clairement définies et réparties au lieu de huit.

Collectivité territoriale alsacienne

Assemblée territoriale d'Alsace

composée de Représentants du corps électoral et de Représentants des Collectivités infrarégionales

Conseil exécutif d'Alsace

Conseil ou Assemblée des Collectivités Infrarégionales (CCI) ou Pays au nombre d'une dizaine pour environ 150000 à 250000 habitants chacun

composé de Représentants du corps électoral et de Représentants des Groupements communaux

Exécutif

Conseil ou Assemblée des Groupements communaux (CGC) au nombre d'une centaine pour environ 15000 à 25000 habitants chacun

composé de Représentants du corps électoral et de

Représentants ou délégués des Communes

Exécutif

• De la représentation

Introduction d'une **représentation indirecte des conseils** et **directe du corps électoral** au niveau de toutes les assemblées. **L'Assemblée territoriale d'Alsace** serait composée de représentants, au nombre de 30, du corps électoral, élus au scrutin de liste, suffrage direct et des présidents des Collectivités infrarégionales ou Pays, au nombre de 10, suffrage indirect, soit un total de 40 élus.

Chaque **Collectivité infrarégionale ou de Pays** serait composée de 30 représentants du corps électoral élus au scrutin de liste, suffrage direct, et des présidents des groupements communaux qui la compose, suffrage indirect, au nombre de 10, soit un total de 40 par Collectivité infrarégionale ou Pays. A raison de 10 Collectivités infrarégionales ou Pays cela ferait donc $40 \times 10 = 400$ élus.

Chaque **Groupelement communal** serait composé de 30 représentants du corps électoral au niveau du Groupement, scrutin de liste, suffrage direct, et de représentants ou délégués de chacune des 10 Communes qui composent le Groupement. Les Communes continueraient à exister en tant que base électorale pour désigner les délégués aux Groupements. Ces mêmes délégués rempliraient les fonctions d'agent de l'État dans les communes.

Les élus de chaque niveau le sont pour une durée de 4 ans.

• **Des Exécutifs**

L'Assemblée territoriale d'Alsace élue pour quatre ans élit son président et élit le Conseil exécutif d'Alsace, un membre par secteur de compétence. Le président du Conseil exécutif d'Alsace serait élu par le corps électoral au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 6 ans. Ceci a pour avantage de pousser l'Assemblée et le Conseil exécutif à la recherche du consensus et de les dégager d'une trop grande dépendance.

Concernant les autres niveaux, chacun dispose d'un exécutif et d'une Assemblée, les deux étant présidés par le même président.

• **De la démocratie régionale**

Proposition A

Nous proposons :

- **la mise œuvre du principe de subsidiarité** qui consiste à réserver **uniquement à l'échelon supérieur** ce que l'échelon inférieur ne pourrait faire que de manière moins efficace et celle **du principe de l'autonomie locale**, c'est-à-dire « *le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. Charte européenne de l'autonomie locale). **Une nouvelle répartition des**

pouvoirs et des compétences, un nouveau pacte, entre l'État et les Régions doit intervenir : à terme elles devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. **Ce nouveau système se rapproche du fédéralisme**, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française.

- **un pouvoir normatif** pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s'agissant d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports..., en vertu d'un principe de subsidiarité. Il s'agit, d'ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi.

- **un pouvoir administratif : les directions régionales de l'État**, à savoir celle de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, celle de la culture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'agence de santé deviendront des directions de la Région. Il en va de même de l'agence régionale de la santé.

- **un pouvoir fiscal : le maintien dans la Région d'une part des impôts** prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l'indispensable solidarité interrégionale.

- **de développer la démocratie** délibérative et participative et le recours au référendum.

- de soutenir et d'encourager **la création de lieux citoyens de rencontre et d'expression plurielle.**

- d'instaurer, s'agissant des élections au Conseil d'Alsace et aux Conseils des Collectivités infrarégionales **le droit de vote pour les ressortissants de l'Union européenne.**

Proposition B

L'Institution politique alsacienne nouvelle devrait pour le moins disposer de compétences de décision pour tout ce qui touche en particulier l'enseignement de la langue et la culture régionales et de la formation des enseignants de ces matières, mais aussi la part régionale des médias publics, des transports, de l'énergie, de l'économie, de la « transfrontalité », de la

culture, des sports... L'État conserverait la gestion de ces domaines, de leurs personnels notamment, mais les décisions les concernant seraient prises par l'Institution politique alsacienne. Par exemple, les fonctionnaires d'État le resteraient. L'Éducation nationale resterait nationale. Les Directions régionales de la culture, du sport, etc. subsisteraient.

• **Pour le reste,**

Voir le document complet « Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace » paru aux éditions Allewil, Fegersheim 2015 et aussi « L'Alsace est morte, vive l'Alsace : du jacobinisme vers l'union dans la diversité », chez le même éditeur, 2017.

Notes

(1) En quelque sorte, on aurait dix petits départements au lieu de deux grands.

(2) En quelque sorte, on aurait 100 grandes communes au lieu de 900 environ à l'heure actuelle.

(3) Rappelons que l'ancien Président de la Région Ile de France, Jean-Claude Huchon, avait en son temps appelé de ses vœux un fédéralisme à la française plaçant la région au cœur d'un système de compétences enfin hiérarchisées et dotée de vraies finances. Il en a été de même pour le Président de la Région Aquitaine et président de l'association des régions de France (ARF), Alain Rousset, et pas que pour eux. Question toujours posée, jamais résolue.

Démission du Président Richert

Communiqué ICA du 29-9-2017

Si plusieurs facteurs peuvent expliquer la démission du Président Richert de la présidence du Grand Est, sa position schizophrénique à la tête de la Région n'en est sans doute pas le moindre.

Si par légalisme, il avait choisi de travailler à la construction d'un bloc Grand Est, un mastodonte au contour né de rien, non ressenti, pour finalement, sans véritable pouvoir supplémentaire, ne faire guère plus que l'addition de ce que

les trois Régions préexistantes faisaient déjà, l'Alsacien qu'il est, n'en était pas moins, nous semble-t-il, en porte à faux à faire le job, avec tant de zèle, malgré la forte opposition de ses compatriotes Alsaciens, à ce que justement, lui l'Alsacien, le fasse.

Le légalisme ne vaut rien, si ceux qui en subissent les conséquences ne trouvent aucune légitimité à l'action politique. Souvent le Président Richert répétait que l'identité alsacienne n'était en rien menacée, de concert d'ailleurs avec une bonne partie de la classe politique alsacienne. Un leitmotiv donc ! Les Alsaciens ne l'ont pas cru, parce que l'identité alsacienne ce n'est pas qu'un mot. Elle nécessite d'être définie, de lui donner du sens et une orientation. Ce qu'il reste aux Alsaciens de leur identité continue non seulement à être menacé à leurs yeux, mais est un peu plus encore dans l'impossibilité d'être géré en propre, dans la proximité, et de se développer. Le Président Richert aurait-il un problème avec l'identité, parce que déjà lors de la campagne référendaire de 2013 et à l'occasion de la manifestation du 11 octobre 2014, il s'était refusé à mettre le sujet en avant, à en débattre. **Quoi qu'il en soit, c'est sur ce terrain que l'incompréhension entre lui et ses concitoyens alsaciens s'est construite**, entre le non-dit du premier et l'intuition de la chose, jamais véritablement débattue dans l'espace public, qu'en ont les seconds. **La démission du Président Richert ne résout en rien le problème que les Alsaciens ont avec le Grand Est.** Le futur président sera lui aussi confronté à la volonté populaire alsacienne de retrouver une collectivité territoriale alsacienne. D'autant plus qu'il aura lui-même déclaré son hostilité à la fusion. Les Alsaciens sont bien conscients de tout ce qu'ils partagent avec le reste de la nation, mais en même temps ils connaissent aussi leurs particularités, leurs besoins et intérêts propres, leurs potentialités aussi, et estiment qu'ils sont le mieux à même de les définir et de les gérer : toutes choses désormais clairement revendiquées !

Pierre KLEIN, président de l'Initiative citoyenne alsacienne.

Impliquer le citoyen !

Pierre KLEIN - Une conférence régionale pour une Convention portant création d'une collectivité alsacienne à statut particulier

Impliquer le citoyen !

Je suis, comme monsieur Jo Spiegel l'a exprimé lors de la réunion publique du 2 septembre 2017 à Sélestat, d'avis que sur le dossier collectivité alsacienne il faut dès à présent mettre en place **une conférence régionale**.

La conférence travaillerait en vertu de la démocratie participative. Il s'agit d'impliquer le citoyen et de lui faire porter sa part, à la fois, dans l'élaboration d'un projet et dans sa prise en compte par la classe politique et le pouvoir. Il s'agit de faire porter le projet par les citoyens. Ne refaisons pas l'erreur de 2013 au sujet du fameux référendum construit sans le peuple.

Dans la proposition que je viens de faire aux autres associations et au cabinet du CD du 67, cette conférence serait ouverte à des élus (les deux présidents de CD, deux députés et deux sénateurs), aux think tanks (deux représentants par think tank) et à des citoyens (personnalités qualifiées), en tout une vingtaine de personnes.

La conférence travaillerait le temps de faire le tour des principaux pays d'Alsace, voire des cantons, de leurs élus et de leurs citoyens et d'élaborer un projet pour l'Alsace fondé sur une large base citoyenne.

Si les élus ne veulent pas d'emblée intégrer la conférence, elle devrait néanmoins déjà commencer ses travaux sur une base citoyenne seule. Il est important qu'élus et citoyens sachent qu'un travail se fait !

Au terme de son travail, la conférence proposerait le texte **d'une convention portant création d'une collectivité alsacienne à statut particulier** défendue par les parlementaires alsaciens pour, après négociation avec le gouvernement, servir de base à un projet de loi.

Résilience alsacienne

Pierre KLEIN - L'Alsacien a l'intuition de son histoire, si la vérité lui est dite, cette vérité le (re)construira !

Le tournant de 1945, les décennies post-traumatiques

1945 constitue un nouveau tournant dans l'histoire de l'Alsace. Sans doute le tournant le plus prégnant. 1945 est l'année de la fin des hostilités et celle de la délivrance de l'inacceptable, à savoir le totalitarisme nazi, sous lequel l'Alsace aura souffert plus que toute autre région française.

L'Alsace est en état de choc et s'installe durablement dans la torpeur. Surajoutée à l'annexion nazie et à l'incorporation de force, l'épuration française avec ses inévitables excès et injustices portera le coup de grâce. Si la délivrance est accompagnée de l'heureux retour à la France, elle signifie aussi un abandon à ce qu'il est convenu d'appeler le jacobinisme français.

L'Alsace s'abandonnera à la France jusqu'à faire un héros de celui qui interdira la présence de sa langue première, la langue allemande, à l'école primaire, alors que celle-ci, depuis le Moyen Âge, y avait depuis toujours trouvé sa place (1). C'est dire combien étaient grandes l'ivresse des retrouvailles, mais aussi la lassitude de l'ingérable, la stratégie d'évitement et l'incapacité de s'affirmer (*Konfliktunfähigkeit*). Le jacobinisme en profitera, évidemment, pour déconstruire ce que l'Alsace gardait de conscience et de mémoire propres et imposer un arbitraire culturel, doux et masqué.

L'Alsace est dépassée par les ruptures et les contradictions. La France est exigeante. Elle exerce une double contrainte, l'aimer sans faille et « désaimer » l'Alsace sans rechigner, obéir à l'une et faire violence à l'autre. Quoi qu'elle fasse, l'Alsace ne fait pas bien. Deux messages simultanés et contraires, une double obligation ou « *double-bind* » à l'origine d'une certaine schizophrénie (*geistige Spaltung*) alsacienne.

Le seul ordre possible est l'ordre français, le seul tropisme possible, le tropisme français. La seule main tendue, qui est aussi une mainmise, est celle de la France.

Pour le plus grand nombre, l'Alsace ne pourra renaître qu'en renonçant aux identifications non françaises et en se résignant à devenir plus française que la France. C'est là que se mettra en place le trop fameux complexe alsacien et que s'installera durablement une crise identitaire caractérisée par l'aporie (*Ratlosigkeit*), l'apathie (*Teilnahmslosigkeit*) et une forte suggestibilité (*Beeinflussbarkeit*). Le grand chantier du refoulement d'une certaine identité alsacienne était ouvert (2). « *Stirb un werde !* ».

Le temps de la résilience n'est-il pas venu ?

Les Alsaciens feront tout pour être acceptés, pour n'avoir plus la sensation d'être rejetés. Ils ont tout accepté et s'ils ne se sont pas soumis intégralement, ils ont fait dévier leur agressivité. Ils ont été parfaitement "gentils", trop obéissants ; ce qui rejoint la soumission. Ils ont vécu sur leur « *Surmoi* » (inconscient) formé par l'éducation, par le climat social, et sur des préjugés qui rétrécissent la lucidité, au lieu de vivre leur « *Moi* » (conscient). Ce faisant, ils ont respecté l'ordre établi et accepté le modèle linguistique et culturel imposé.

De surcroît, l'éducation, le climat social étant constitués de beaucoup d'interdits, le « *Surmoi* » est vite devenu pathologique et la personnalité autonome s'est fissurée. Le « *Moi* » joue le rôle imposé par le « *Surmoi* », réservoir inconscient des interdits. Autrement dit, beaucoup d'Alsaciens sont devenus leur propre agent d'aliénation.

Ces mécanismes subjectifs sont maintenant bien en place et s'auto-alimentent. Les réalités scolaires, sociales et culturelles, bien que toujours présentes, sont passées au second plan et si la politique linguistique de la France est devenue plus souple et plus tolérante, il n'en demeure pas moins que les mécanismes subjectifs produisent toujours leurs effets dévastateurs, même si de plus en plus d'Alsaciens commencent à réaliser ce qui s'est passé et se demandent encore comment ils ont pu être les complices de ceux qui voulaient sciemment faire disparaître leur langue première, de ceux qui ont pratiqué une politique de normalisation linguistique. Il aurait fallu et il faudrait une politique qui se situe à l'opposé de celle introduite en 1945. Une politique de réhabilitation et de réparation, une politique qui fasse enfin du bilinguisme intégral, un objectif d'abord et une réalité ensuite. La France n'y perdrait pas une pierre de sa couronne, bien au contraire! En tous les cas, le comportement des Alsaciens y perdrait en anomalie.

Depuis 1945 beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Rhin. Nous vivons dans un autre monde. Après tout ce temps, il serait heureux que l'Alsace se montre, enfin, allait-on dire, fière d'une bonne part de son passé. En 1945, l'antigermanisme était omniprésent et on peut le comprendre. Mais cet antigermanisme n'était-il pas tourné contre une part de nous-mêmes, de notre alsacianitude. Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/1945 et si le post-traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même, cela doit-il s'installer indéfiniment, avec tout ce que cela représente d'abandon et de perte ? Le temps de la résilience n'est-il pas venu 70 ans plus tard. Celui du « *Werde wer du bist* », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement, le temps du fais ce que tu peux faire.

Cette mauvaise Allemagne nous a fait renier ce que l'Alsace avait d'allemand, j'entends de culture allemande, c'est-à-dire en particulier *Otfried von Weißenburg, Gottfried von Straßburg, Sebastian Brant, Jakob Wimpfeling, Johann Fischart, Jörg Wickram, Ernst Stadler, Hans Arp, René Schickele, Albert Schweitzer* et bien d'autres, mais aussi des pans entiers de notre histoire politique et de notre culture populaire. Pour le plus grand nombre, l'Alsace ne pouvait alors renaître qu'en renonçant aux identifications non françaises et en devenant plus française que la France. C'est là que se mettra en place le trop fameux complexe alsacien et que s'installera durablement une crise identitaire caractérisée par la perplexité, l'apathie et une forte suggestibilité. « *Enfin, redde m'r nimm devun !* ».

Si l'Alsace a été victime des antagonismes nationaux, elle a aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées les deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande.

Ne perdons pas de vue qu'il existait une autre Allemagne, une bonne Allemagne et que l'Alsace en avait participé et même apporté une part importante à la formation et au développement de la langue et de la culture allemandes. Que l'Alsace retrouve conscience d'elle-même, c'est-à-dire qu'elle n'oublie plus sa mémoire. En faisant à nouveau se rencontrer, ce qui n'aurait jamais dû se séparer, et se féconder les cultures française et allemande, elle (re) aura tout à gagner et avec elle la France tout entière.

(1) Syndrome alsacien = syndrome de Stockholm ?

(2) Sans la crise identitaire si prégnante dans les décennies d'après-guerre qui a considérablement affecté la conscience alsacienne, la récente réforme territoriale ne se serait pas déroulée pour l'Alsace comme elle s'est déroulée.

Grand Est : L'identité de l'Alsace ne serait en rien menacée ?

Pierre KLEIN - Voilà une idée fortement colportée par une partie de la classe politique alsacienne. Certes, si l'identité n'est qu'un nom, comme sur la carte d'identité, alors effectivement, elle n'est en rien menacée. Si l'Alsace n'est qu'une notion géographique, cela demeurera. Si l'identité de l'Alsace se résume à la choucroute et aux maisons à colombages, elle ne sera en rien condamnée. Mais l'identité alsacienne ne saurait se résumer à cela, tant ses éléments identificatoires anciens ou actuels sont riches et variés.

Jamais, ils n'annoncent ce qu'ils entendent par identité alsacienne. Jamais ils ne lui donnent sens et orientation. Jamais ils ne justifient la prétendue non-menace.

Alors que pour nombre d'entre eux, ils s'étaient initialement opposés à la fusion de l'Alsace dans le Grand Est au nom justement d'une menace pour l'identité de l'Alsace.

Retournement par légalisme ? Mais que vaut le légalisme, si la politique conduite n'est pas légitimée par le peuple des électeurs ?

Pour certains l'identité collective n'a pas besoin de collectivité. D'aucuns comparent la fusion du Grand Est avec celle du Bade-Wurtemberg (1) pour dire que le Pays de Bade n'a en rien disparu et que donc l'Alsace ne disparaîtra pas. Comparaison n'est pas raison. Entre le Pays de Bade et le Wurtemberg, il n'y a, à vrai dire, pas plus de différence qu'entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, c'est-à-dire peu de choses. D'autres encore traitent, pour faire peur dans les chaumières, les défenseurs de l'identité alsacienne d'identitaires, ce qui en creux veut dire agents du repli, nationalistes ou extrémistes de droite aux intentions douteuses et nauséabondes.

N'en déplaise à tout ce « beau » monde, ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est l'identité alsacienne, à commencer par le partage d'une mémoire et d'une culture, un système symbolique produit et internalisé par la société alsacienne.

Si l'Alsace avait une identité forte, nous n'en serions pas à revendiquer pour elle une collectivité territoriale. Cela ferait longtemps qu'elle l'aurait et pourrait gérer en propre ses besoins et intérêts particuliers, ses potentialités aussi ! La déconstruction identitaire organisée de longue date permet aujourd'hui tous les alignements.

Et si l'identité alsacienne, c'est ce qui manque le plus, c'est parce que celles et ceux qui détiennent le pouvoir de faire, n'ont pas fait ce qu'il fallait faire, parce qu'ils n'ont même pas cherché à obtenir ce qu'il fallait obtenir, à savoir une vraie place, notamment à l'école et dans les médias publics, pour nos identités, qu'elles soient linguistiques, culturelles, historiques, géographiques et économiques, soit par ignorance, soit par complaisance ou encore en toute connaissance de cause pour satisfaire une idéologie, jacobine en l'occurrence.

L'école et les médias, qui socialisent et transmettent, sont les lieux privilégiés de la construction identitaire. Mais qu'a fait l'école, mais qu'ont fait les médias publics ? À vrai dire, aucun travail d'éducation au « régional » n'a été véritablement accompli.

L'identité alsacienne est une identité de France, mais la construction identitaire en France se fait au seul profit d'une identité unidimensionnelle faisant largement abstraction de la propre diversité française.

Tout ce qui constituerait une identité régionale, à savoir une histoire multiséculaire et continue établissant le lien entre les ancêtres fondateurs et le présent, une langue ou des langues, des héros, des monuments culturels, des monuments historiques, des lieux de mémoire, des traditions populaires, une géographie et une économie, ne sont pas dans le champ de la socialisation-transmission et de l'action publique. Le résultat peut se résumer pour l'Alsace, comme pour d'autres régions de France, en deux mots : aliénation et normalisation. Ce qui n'a pas eu lieu d'être n'est plus ou si peu, vraiment très peu ! Le bilinguisme et la culture bilingue ne sont-ils pas aujourd'hui un champ de ruines ?

En conclusion, c'est un peu culoté de venir nous dire que l'identité alsacienne n'est en rien menacée, que l'identité collective n'a pas besoin de collectivité et que les défenseurs de l'identité alsacienne ont de sombres desseins communautaristes.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre, ce que l'on nous présente de la France. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que d'une francité repliée et fermée, définie, notamment depuis 1793/1794, par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire comme un « national-communautarisme (2) », comme une ethnie (3). C'est du moins l'expérience de la nation française que font celles et ceux qui voient leur langue, leur culture et leur histoire dite régionales, leur altérité en somme, non reconnue, non promue (4).

Autrement dit, les tenants du système nous font une belle projection. Le communautarisme excluant, c'est les autres. Dans les cours de récréation, on appelle cela « C'est celui qui dit qui est ! ».

Or, la France, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle qui repose sur le sentiment d'appartenance et la volonté d'être et d'agir ensemble, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, moment oh combien fondateur de la nation française.

L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique. Il reste aux

Françaises et aux Français, et donc aussi aux Alsaciennes et aux Alsaciens, et en premier lieu leur classe politique, à intégrer l'idée que l'union s'enrichit de la diversité et à s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire.

(1) Déjà les noms de Bade et de Wurtemberg n'ont pas disparu, alors que Grand Est le fait, notamment pour le nom Alsace.

(2) Une forme de communautarisme, qui même s'il est légal et légitimé, n'en est pas moins un. Comment appeler autrement une conception qui revient à ethniciser la nation et à ostraciser l'altérité. N'a-t-il pas été dit que la France « connaissait, mais ne reconnaissait » pas les langues et cultures dites régionales.

(3) Même si cet état de fait est un habitus français, il ne saurait être justifié indéfiniment au regard des droits de l'homme, parce que justement à l'égard de ces derniers, la France qui se revendique pays des droits de l'homme, l'est en fait de celui des droits de l'homme moins un, le droit à l'altérité.

(4) Ah l'obsession française de l'uniformité linguistique comme fondement essentiel de la nation. N'y a-t-il pas derrière cela un certain nationalisme excluant, parce que la diversité n'est pas reconnue ? Au fait, est-ce la langue qui fait la nation. Qu'est-ce qui distingue un germanophone d'un francophone. La langue me direz-vous. Mais qu'est-ce qui distingue un francophone suisse d'un francophone français. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français ? Ce n'est pas la langue, pour le moins pas la langue à elle seule. La langue confère une identité linguistique. Ce qui de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est la culture, politique notamment. La langue fédère-t-elle véritablement les citoyens. Ceux qui pour les uns étaient de 1940 à 1944 dans la collaboration et pour les autres dans la résistance, parlaient la même langue, mais n'étaient pas unis sur l'essentiel, loin de là. La Suisse nous donne un bel exemple d'un pays multilingue uni dans la diversité. C'est donc possible, mais à ne pas vouloir en faire la pédagogie, on n'y arrivera pas ! Que le français soit la langue commune, n'est-ce pas chose communément admise. Pourquoi serait-il la langue unique. En vertu de quel principe ? Quel est le non-dit ?